

Verdissement, durabilité : la nouvelle réalité du conseil financier aux entreprises

Par Margot URSIN
Cabinet Leyton

Une économie compétitive et moderne, c'est l'objectif posé par le pacte vert européen. Une performance moderne se doit d'allier financier et extra-financier : une création de valeur financière nette des impacts et coûts de transformation des modèles d'affaires liés à l'accès limité ou impossible à certaines ressources ou services écosystémiques, zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050... tout en prenant en compte l'ensemble des impacts sociaux afférents. Cette nouvelle définition de la création de valeur impose aux entreprises de jongler entre des horizons de temps à moyen / long terme pour leur plan de transition et les actions concrètes à court terme avec la mesure d'indicateurs dédiés exigés par le cadre réglementaire. Les sociétés de conseil financier offrent un regard neuf sur ces enjeux, mettant en avant l'ensemble des dispositifs de financement auxquels les entreprises peuvent prétendre et ainsi trouver des leviers de financement à court terme pour leur plan de transition.

Le conseil financier aux entreprises est un métier qui entre dans le quotidien de leurs activités, de leur trajectoire de développement et des plans d'actions-résultats à court terme. Chez Leyton, les échanges que nous menons avec nos clients ont irrémédiablement intégré les questions de verdissement et de durabilité. Le catalyseur du verdissement des opérations et des préoccupations ? Le pacte vert européen.

Stratégie de croissance de l'Union européenne, le pacte vert européen a été conçu comme la réponse apportée à la menace économique du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. Son objectif est bien d'amener l'économie européenne à une économie compétitive et moderne, dont la croissance économique est dissociée de l'utilisation des ressources, atteignant l'absence d'émissions nettes de gaz à effet de serre à 2050 et ne laissant personne de côté. Concrètement, il s'agit de faire en sorte que toutes les régions et tous les citoyens de l'Union participent à une transition socialement juste vers un système économique durable dans lequel aucune personne et aucun lieu n'est laissé de côté.

C'est au travers du « Plan d'action : financer la croissance durable » que la Commission européenne a défini des mesures visant l'ensemble des acteurs économiques :

- gérer les risques financiers induits par le changement climatique, l'effondrement de la biodiversité ou l'épuisement des ressources, tout comme les risques financiers liés au non-respect des droits humains, au travail forcé... ;
- réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables.

La mesure du niveau d'exposition à ces risques de la finance et, en priorité, des marchés financiers, leur homogénéisation en informations extra-financières et leur traduction en informations financières sont les premiers enjeux que les textes piliers du pacte vert européen – la réglementation SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), la Taxonomie verte européenne et la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) – portent.

Le règlement SFDR précise la manière dont les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers doivent publier des informations en matière de durabilité destinées aux investisseurs finaux et aux propriétaires d'actifs, gage de l'orientation effective des investissements vers les activités durables. La taxonomie verte est quant à elle un système de classification des activités économiques permettant d'identifier celles qui sont durables sur le plan environnemental, mettant en avant les entreprises participant à la transition environnementale, et donc des cibles d'investissement à privilégier. La directive CSRD quant à elle demande à 45 000 entreprises en Europe de démontrer la résilience de leur modèle d'affaires et de leur stratégie face aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur rapport de durabilité, partie intégrante de leur rapport de gestion. Il s'agit ici non seulement de comparer facilement les performances extra-financières des entreprises, mais également d'avoir une lecture plus directe de leur exposition aux risques ESG et *in fine* des actifs échoués de leurs bilans (investissements qui perdent de la valeur en raison de l'impact de changements liés à la transition environnementale).

C'est une nouvelle grille de lecture de la performance d'une entreprise : une performance financière sans maîtrise et mitigation des risques ESG est une performance financière à (très) haut risque.

Que ce soit par les réglementations ou par les règles du jeu des acteurs de la finance, il est incontournable pour les entreprises de :

- comprendre leur exposition à ces risques, et les nécessaires transformations de leur *business model* et de leur stratégie ;
- revoir leur trajectoire de développement *business* à l'aune des risques et opportunités ESG ;
- identifier les politiques publiques qui peuvent les accompagner dans la mise en place des plans d'action ESG ;
- financer à très court terme les projets éligibles *via* les guichets et incitants idoines ;
- construire les plans de financement à plus long terme en intégrant l'exposition aux risques ESG ;
- suivre les indicateurs clés de leur performance extra-financière ;
- valoriser leur performance financière et extra-financière.

L'accompagnement que nous menons chez Leyton, acteur clé du progrès durable des entreprises, nous montre l'ampleur de ces enjeux chez nos clients et le besoin d'accompagnement et d'expertise pour la mise en place concrète des plans de transitions.

Les indicateurs environnement, social et gouvernance (ESG) : des critères d'aide à la décision financière

L'intégration de facteurs ESG se portait historiquement sur les actions et les obligations d'entreprises. Désormais, elle s'étend à l'ensemble des classes d'actifs que l'on retrouve dans un portefeuille. Les émetteurs souverains « émergents » ou « développés » ne font pas exception, avec depuis quelques années le développement d'une notation souveraine ESG. Afin de mieux identifier et gérer les risques de crédit, nombreux sont les investisseurs à intégrer cette évaluation en complément à une analyse traditionnelle portant sur des variables macro-économiques et financières¹.

Toute structure qui souhaite donc être soutenue par un investisseur doit justifier d'un plan de gestion des risques environnementaux et d'une trajectoire de performance ESG pour être financée. Sept investisseurs institutionnels sur dix affirment que l'analyse ESG fait partie intégrante d'un investissement judicieux.

Autre déclinaison : la performance extra-financière est devenue un critère d'évaluation dans les *datarooms*

¹ <https://www.mirabaud.com/fr/the-view/detail-dune-actualite/article/the-sovereign-esg-rating-as-a-tool-for-identifying-insolvency-risk>

des opérations de M&A². Comme le montre la dernière étude du cabinet PwC et d'Option Finance, les critères ESG sont devenus incontournables dans les opérations de M&A. Plus de trois quarts des entreprises ont pris en compte les critères ESG dans ces opérations, alors qu'elles étaient à peine une sur deux il y a deux ans.

En attendant une parfaite homogénéisation des indicateurs par les réglementations européennes ainsi que leur vérification, ces données sont essentiellement utilisées comme un « *red flag* » pour une entreprise sur deux. La performance extra-financière est une condition d'entrée nécessaire mais pas suffisante à une performance financière.

Les critères ESG pourraient sembler l'apanage de certains types ou niveaux d'investissement : ils font partie à présent des discussions de financements avec les banquiers de terrain. Les initiatives de place, comme les travaux en cours de la Banque de France autour d'un indicateur climat qui sera demandé aux entreprises, en sont une illustration.

Au travers des missions d'optimisation des charges financières d'une entreprise, notamment par la captation de financements publics, Leyton mesure l'importance, quelle que soit la taille de l'entreprise, grands groupes comme PME, de :

- disposer du bon niveau de visibilité sur sa durabilité au regard des nouveaux critères considérés par les financeurs institutionnels ou privés ;
- accélérer sa dynamique d'entreprise responsable.

Accélérer le déploiement de sa stratégie ESG ? l'accès à très court terme à des aides et financements

L'État met en place des dispositifs d'incitation ou de protection assujettis à des critères de performance et de résultats ESG. Une multitude de guichets existent et co-existent, néanmoins les conditions d'obtention sont complexes et nécessitent souvent de faire appel à l'expertise des sociétés de conseil pour identifier, caractériser et justifier l'éligibilité à ces financements.

Financer la recherche et développement

Qu'il s'agisse de subventions, d'avances remboursables ou de crédits d'impôts en faveur de l'innovation, la recherche, l'investissement dans l'industrie verte..., de nombreux dispositifs visent à encourager les entreprises françaises à mener des activités de R&D.

Dans la lignée du plan France Relance, le gouvernement français a créé « France 2030 », le nouveau plan d'investissement dans les technologies innovantes et la transition écologique, qui vise à rattraper son retard

² Une influence grandissante des critères ESG dans les stratégies et les opérations M&A | PwC, <https://www.pwc.fr/fr/espace-presse/communiqués-de-presse/2023/décembre/influence-grandissante-criteres-esg-dans-strategies-operations-manda.html>

dans certains secteurs historiques et à faire émerger de nouvelles filières industrielles et technologiques.

Financer la transition énergétique

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE), mis en place pour atteindre les objectifs fixés par le protocole de Kyoto et renforcés par l'Accord de Paris, constitue aujourd'hui l'un des principaux instruments dans la politique de maîtrise de la demande énergétique. Acteur de référence sur les dispositifs de CEE et membre du conseil supérieur de l'énergie, Leyton a identifié les enjeux majeurs pour :

- cibler les opérations à plus fort potentiel d'économies d'énergie ;
- mettre en évidence les marges de manœuvre financières rendant possible l'engagement de ces opérations.

Financer le capital humain

Investir dans le capital humain, c'est permettre aux individus d'acquérir les connaissances et les compétences nécessaires pour occuper les emplois d'aujourd'hui et préparer ceux de demain. C'est ici un pilier de la gouvernance.

Lorsque l'investissement social est maîtrisé, il représente un avantage concurrentiel majeur. À titre d'exemple, les actions de formation et de gestion des compétences sont particulièrement soutenues par les

institutions de l'État, qui investissent chaque année plusieurs centaines de millions d'euros.

Cette année, le FNE-Formation met à disposition une enveloppe de 96 millions d'euros pour permettre à tous les acteurs économiques qui souhaitent engager des actions de formation sur la transition écologique de se faire financer une partie des sommes investies auprès des organismes certifiés.

Tous ces mécanismes ne se contentent pas de répondre aux exigences réglementaires ; ils ouvrent également la voie à des avantages économiques substantiels en réduisant les coûts opérationnels à long terme et en améliorant la compétitivité des entreprises.

En synthèse

Verdissement, durabilité, plans de transition et transformation des modèles d'affaires : ce sont les enjeux clés d'une économie durable et compétitive, comme le porte le pacte vert européen. On pourrait caricaturer la réalité des entreprises aujourd'hui ainsi : jongler entre des horizons de temps à moyen / long terme pour leur plan de transition et les actions concrètes à court terme avec la mesure d'indicateurs dédiés exigés par le cadre réglementaire. Les sociétés de conseil financier offrent un regard neuf sur ces enjeux, mettant en avant l'ensemble des dispositifs de financement auxquels les entreprises peuvent prétendre et ainsi trouver des leviers de financement à court terme pour leur plan de transition.